



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2026

Présents : 24 Excusés : 3 2 pouvoirs Absents : 0 Votants : 26 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absentes excusées</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU). Mme Stéphanie MICHALET, Mme Annie WALGRAEF (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC). <u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Nicolas CLÉMENCEAU <u>Date de la convocation</u> : 12 mai 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 22 mai 2026, Publiée, le 22 mai 2026, Notifiée, le 22 mai 2026	
Délibération n°260519_08	AFFAIRES GÉNÉRALES Bail professionnel avec les médecins : avenant 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le départ d'un des médecins associés du cabinet médical,

Considérant la recherche active de nouveaux médecins et la nécessité de conserver un local vacant prêt à les accueillir,

Considérant que les charges financières du cabinet médical reposent sur un seul praticien, et qu'il convient de prendre en charge la partie non financée par le médecin manquant dans l'attente du recrutement d'au moins un nouveau médecin, et ce jusqu'au plus tard le 31 décembre 2026,

Considérant les démarches en cours avec l'ASSIEL sur l'étude d'un salariat des médecins actuels et/ou futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant 1 au bail professionnel avec le cabinet médical.

Nicolas CLÉMENCEAU
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

